

COMMUNAUTÉ de communes du PAys de Revigny

COP'1 D'HIVER

2018

Accueil de loisirs sans hébergement
Pour les enfants âgés de 4 à 11 ans

Du lundi 26 février au vendredi 2 mars
A l'Espace Culturel de la COPARY

Inscription à partir du lundi 5 février au jeudi 15 février 2018

Inscription sous forme de forfait de 3 jours minimum
(consécutifs ou non, avec ou sans repas)

Thème de la semaine : **Les emojis**



Pour tout renseignement et inscription :

Mme Virginie GRANDJEAN-JOYEUX

2, place Pierre Gaxotte

55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN

☎ 03.29.78.79.92 ou alsh@copary.fr ou www.copary.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS

Du lundi 5 février au jeudi 15 février 2018

☺ uniquement au siège de la COPARY

☺ documents à fournir impérativement :

- La fiche de renseignements
 - La fiche d'inscription renseignée et signée
 - La fiche sanitaire renseignée et le carnet de santé (ou la copie des pages « vaccinations »)
 - Le numéro allocataire CAF
 - Le bon Aides aux Temps Libres de la CAF (l'original uniquement) ou le bon MSA (la copie uniquement)
 - Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le cas échéant
-
- L'attestation de quotient familial datée du mois en cours délivrée par la CAF sur présentation du dernier avis d'imposition sur le revenu ou téléchargeable sur votre espace personnel sur le site internet de votre CAF au moyen de votre code confidentiel **OU** une autorisation donnée à la COPARY de consulter ces données sur l'espace professionnel CAF PRO.
 - L'attestation de quotient familial 2017 délivrée par la MSA
 - Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, avis ou quittance de loyer)

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur notre site internet www.copary.fr (onglet culture/jeunesse, puis accueil de loisirs jeunes).

Journée type à l'ALSH :

- ☺ 7h45 à 9h15 : accueil échelonné des enfants
- ☺ 9h15 à 11h45 : temps d'activité
- ☺ 11h45 à 12h15 : départ échelonné pour les enfants qui repartent à midi
- ☺ 13h15 à 13h45 : retour échelonné pour les enfants qui n'ont pas mangé sur place
- ☺ 13h45 à 17h00 : temps d'activité et goûter
- ☺ 17h00 à 18h15 : départ échelonné des enfants